

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (Résumé) :

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir DDT28

This document merges the summaries of noise control programme (actions carried out in the past before the implementation of the Directive 2002/49/EC - DF9) and action plan (actions based on the results of noise mapping conducted in accordance with Directive 2002/49/EC - DF10). The titles of the different boxes are given in French and in English to facilitate the processing of data.

In the case of major road/railway, generally noise control programmes and actions plans are treating more than one of them. The description of the concerned road/railways can be found in the box entitled "Summary of the results of noise mapping".

Nom du DF9 et du DF10 / Name of DF9 and DF10 :

FR_B_DF9_(MRoad/MRail/MAir/Agg).xls

FR_B_DF10_(MRoad/MRail/MAir/Agg).xls

Nom du résumé du plan d'actions / Full name of the noise control programme and the noise action plan report :

RésuméPPBE_DDT28_20_01_2020

Date de l'arrêté / Adoption date
(JJ/MM/AAAA)

10/03/2020

Reporting entity unique code : A

Type de plan d'actions / Choose the reporting issue :

Agglomération / Agglomeration

UniqueAgglomerationID:

Routes / Roads

Dans le cas d'un plan d'actions incluant une seule route, préciser le code UniqueRoadID:

Fer / Railways

Dans le cas d'un plan d'actions incluant une seule voie ferrée, préciser le code UniqueRailID:

Aéroport / Airport

Code ICAO:

Coût des actions passées / Cost of the noise control programme (en €)	Route / Road : Non renseigné Fer / Railway : Non renseigné
Date d'achèvement des actions passées / Completion date (JJ/MM/AAAA)	Route / Road : Non renseigné Fer / Railway : Non renseigné
Date d'achèvement des actions futures / Expected completion date (JJ/MM/AAAA)	2023
Nombre de personnes dont l'exposition au bruit diminue par les actions passées / Number of people experiencing noise reduction	Route / Road : Non renseigné Fer / Railway : Non renseigné
Coût des actions futures / Cost of the noise action plan (en €)	Route / Road : Non renseigné Fer / Railway : Non renseigné
Nombre de personnes dont l'exposition au bruit devrait diminuer grâce aux actions futures / Number of people expected to experience noise reduction	Route / Road : Non renseigné Fer / Railway : Non renseigné

Valeurs limites / Limit values in place:

* La Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, est transposée dans le droit français par les articles L. 572-1 à L. 572-11 (partie législative) et R. 572-1 à R. 572-11 (partie réglementaire) du code de l'environnement ;

* Les articles R. 572-1 à R.572-11 du code de l'environnement définissent les autorités compétentes pour la réalisation des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement qui en découlent ;

* L'arrêté du 4 avril 2006 (article 7) définit les seuils d'exposition réglementaires pour les différents types de source de bruit (en dB(A)) :

	Aérodrome	Route ou LGV	Voie ferrée conventionnelle	Activité industrielle
L _{den}	55	68	73	71
L _n		62	65	60

Résumé des principaux résultats de la cartographie du bruit / Summary of the results of noise mapping:

Description des grandes infrastructures

Dans le département d'Eure-et-Loir, 282,56 km de réseau national sont concernés par le présent PPBE :

Description des grandes infrastructures routières dans leur globalité

RN	PR début	PR fin	Longueur (en km)	Gestionnaire
RN 10	34+320	65+928	46,600	DIRNO
	70+176	82+290		
RN 12	0+000	28+016	30,100	
	28+412	28+425		
	29+409	31+547		
RN 123	3+286	11+690	8,400	
RN 154	14+000	47+378	64,300	
	56+000	86+636		
RN 1154	0+237	7+840	8,100	
Total			157,500	
Autoroutes	PR début	PR fin	Longueur (en km)	Gestionnaire
A 10 l'Aquitaine (section Allainville / Artenay)	37+000	77+760	40,760	COFIROUTE
A 11 l'Océane (section Ablis / La Ferté Bernard)	37+700	122+00	84,300	
Total			125,060	

Description de la partie des grandes infrastructures routières qui est incluse dans la grande agglomération traversée

Infrastructure	Point de départ	Point d'arrivée	Longueur	Gestionnaire
aucune				

Description des grandes infrastructures ferroviaires

Lignes	PR début	PR fin	Longueur (en km)	Gestionnaire
n° 431 000 (TGV Atlantique)	60+162	131+383	71,200	RFF
n° 570 000 (Paris / Bordeaux)	77+380	95+527	18,100	
Total			89,300	

Description de la partie des grandes infrastructures ferroviaires qui est incluse dans la grande agglomération traversée

infrastructure	Point de départ	Point d'arrivée	longueur	gestionnaire
aucune				

Synthèse des cartographies :

Publication des cartographies :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit/Cartes-strategiques>

Synthèse de la cartographie pour les grandes infrastructures routières dans leur globalité

Infrastructures	Longueur en km	PNB	SPNB		Nombre de personnes concernées	Multi exposition	Nombre de ZBC	
		Nombre	Nombre	dont Lden > 75 dB(A)				
non concedées	RN 10	46,600	177	169	57	407		15
	RN 12	30,100	100	85	28	230		19
	RN 123	8,400	1	1		2	1	1
	RN 154	64,300	48	38	9	110		5
	RN 1154	8,100	2	2		5		2
concedées	A 10 (l'Aquitaine)	40,760						
	A 11 (l'Océane)	84,300						
ferroviaires	ligne n° 431 000 (TGV Atlantique)	71,200						29
	ligne n° 570 000 (Paris/Bordeaux)	18,100	25	14	14	58		4
Total		371,860	353	309	108	812	1	75

PNB : point noir du bruit

SPNB : super point noir du bruit

ZBC : Zone de bruit critique

Zones calmes :

Par nature, les abords des grandes infrastructures de transports terrestres constituent des secteurs acoustiquement altérés. Aucune zone calme n'a donc été identifiée dans le présent PPBE.

Description des zones calmes sélectionnées

Zones calmes	Localisation
Zone calme 1	Sans objet.
Zone calme 2	Sans objet.

Résumé des actions passées (incluant les coûts et la population bénéficiaire – actions 10 ans avant l'adoption du présent PPBE) / Summary of the noise management actions (and related budget and targets) taken:

<i>Mesures de lutte contre le bruit mises en œuvre au cours des 10 dernières années pour les grandes infrastructures routières</i>			
Infrastructure	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nb de personnes bénéficiaires (si possible)
RN 154	Écran acoustique 220 m commune d'Allonnes.	240 000 €	NR
Infra 2	Sans objet.		
<i>Mesures de lutte contre le bruit mises en œuvre au cours des 10 dernières années pour les grandes infrastructures ferroviaires</i>			
Infrastructure	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nb de personnes bénéficiaires (si possible)
431000	Annonce sur les infrastructures existantes et le matériel roulant.	NR	NR
570000	Annonce sur les infrastructures existantes et le matériel roulant.	NR	NR

Résumé des actions futures (incluant les coûts et la population bénéficiaire – actions prévues dans les 5 ans après l'adoption du présent PPBE) / Summary of noise management actions, including measures to preserve quiet areas (and related budget and targets) envisaged:

Grandes infrastructures

Mesures de lutte contre le bruit prévues pour les grandes infrastructures routières

Infrastructure	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nb de personnes bénéficiaires (si possible)
Infra 1	Sans objet.		
Infra 2	Sans objet.		

Mesures de lutte contre le bruit prévues pour les grandes infrastructures ferroviaires

Infrastructure	Mesures	Coût estimé (si possible)	Nb de personnes bénéficiaires (si possible)
431000	Remplacements d'aiguillage. Meulage de rails.	NR	NR
570000	Travaux réguliers sur différents secteurs Actions sur les aiguillages.	NR	NR

Zones calmes

Mesures prévues pour la préservation des zones calmes déterminées

Zones calmes	Mesures pour préserver les zones calmes	Coût estimé si possible
Zone calme 1	Sans objet.	
Zone calme 2	Sans objet.	

Résumé de la consultation du public en relation avec ce PPBE / Summary of the results of public consultations in relation to this noise control programme and noise action plan:

La phase de consultation du public sur le projet PPBE a été lancée le 31 octobre 2019 par la parution dans la presse locale (Écho Républicain) de l'avis de consultation.

Par ailleurs et préalablement, les différents gestionnaires de voies (routières, autoroutières et ferroviaires) ont été informés séparément de cette consultation (par courrier du 29 mars 2019).

La consultation en elle-meme s'est déroulée du 18 novembre 2019 au 20 janvier 2020.

Dans ce cadre le projet de PPBE a été mis à la disposition du public :

- ▶ au siège de la DDT28 à Chartres et
- ▶ sur le site Internet de la Préfecture.

Une adresse mail a permis le recueil des observations. Cette adresse électronique a été diffusée dans l'avis de presse pour recueillir les observations du public.

Au cours des 2 mois de cette consultation publique :

- ▶ aucun rendez-vous n'a été demandé pour consulter le projet de PPBE.
- ▶ aucun avis n'a été inscrit au registre.
- ▶ 2 remarques ont été formulées (1 courrier et 1 courriel) provenant de la même commune concernant l'A10 (réponse apportée par Cofiroute) ; aucun impact sur le projet tel qu'il était présenté.

Dès lors, et en l'absence de contribution du public impactant le document projeté, le projet de PPBE soumis à la consultation du public, a donc été conservé en l'état, pour en devenir sa version définitive.

Résumé des dispositions envisagées pour évaluer la mise en œuvre et les résultats du plan d'actions passées / Summary of provisions envisaged for evaluating the implementation and results of the noise action plan:

Ce bilan se fera tous les 5 ans à partir du 2nd PPBE, conformément aux dispositions réglementaires.

Les actions de prévention ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation quantifiée de leur impact. Ces actions mises en œuvre seront évaluées a posteriori en termes de réalisation.

Par contre, l'efficacité des actions curatives précisées dans le PPBE sera appréciée en termes de réduction de l'exposition au bruit des populations. Ces indicateurs se baseront notamment sur :

- le nombre d'habitants qui ne sont plus exposés au-delà des valeurs limites ;
- le nombre d'établissements sensibles (enseignement, santé) qui ne seront plus exposés au-delà des valeurs limites ;
- le nombre d'habitants et d'établissements sensibles protégés en deçà des seuils d'exposition réglementaires applicables pour les projets d'infrastructures ;

Lien internet vers le plan d'actions / Web links to the full noise control programme and noise action plan:

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement dans son intégralité peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit/Plan-de-prevention-du-Bruit-dans-l-Environnement-PPBE/PPBE-Etat-3eme-echeance>